

ARRETE N° 2020-16-RRA

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE, RECTEUR DE L'ACADEMIE DE PARIS, CHANCELIER DES UNIVERSITES DE PARIS ET D'ÎLE-DE- FRANCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-2, L718-7, L718-10 et L719-8,

Vu l'article L711-10 du code de l'éducation portant sur la limite d'âge des chefs d'établissements des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,

Considérant la nécessité d'assurer à titre provisoire, la gestion de l'établissement en permettant l'adoption des mesures nécessaires à son fonctionnement.

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Thomas CLAY, professeur des universités, est nommé en qualité d'administrateur provisoire de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne à compter du 2 septembre 2020.

Article 2 :

Le Secrétaire général de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique d'Ile de France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué aux membres du conseil d'administration et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 8 juillet 2020



Gilles PÉCOUT